SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 juin 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Mario Perron et Bernard Gendreau.

R-2018-06-6085: Nomination d'un président d'assemblée

Il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE monsieur Sylvain Bolduc soit nommé président d'assemblée en l'absence de S.H. le Maire Luc Provençal et du maire suppléant Claude Mathieu.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE DU RÈGLEMENT 2018-390

1. GREFFE

R-2018-06-6086: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

Nomination d'un président d'assemblée DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE DU RÈGLEMENT 2018-390

- 1. GREFFE
- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 7, 14 et 28 mai 2018
- 1.3. Annulation du règlement 2018-392
- 1.4. Approbation du règlement 2018-394 « prolongement infrastructure Route Fraser »
- 1.5. Maire suppléant
- 1.6. Approbation pour vente de terrain
- 2. TRAVAUX PUBLICS HYGIÈNE DU MILIEU VOIRIE
- 2.1. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec Appel d'offres # CHI-20192021 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.
- 2.2. Permanence de monsieur Jean-Pierre Giroux
- 2.3. Permanence de monsieur Réjean Crête
- 2.4. Soumission rapiéçage et resurfaçage des rues
- 2.5. Soumission réfection de la 102^e Rue et la 34^e Avenue
- 3. SÉCURITÉ
- 3.1. Modification r-2007-12-2966 plan de signalisation
- 4. URBANISME
- 4.1. Dérogation mineure 205, 82^e Avenue, lot 4 061 240
- 4.2. Dérogation mineure 666, 7e Avenue, lot 3 488 281
- 4.3. Vente terrain à Centre Électrique de Beauce Inc. –
- 5. LOISIRS
- 5.1. Autorisation signature
- 6. FINANCES



- 6.1. Affectation d'un montant de 100 000 \$ pour des travaux d'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)
- 6.2. Approbation du bordereau des comptes
- 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 7.1. Correspondance
- 7.2. Affaires nouvelles
- 7.3. Période de questions
- 8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
- 8.1. Levée ou ajournement de la séance

R-2018-06-6087: Adoption des procès-verbaux des séances du 7, 14 et 28 mai 2018

Il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 7, 14 et 28 mai 2018 soient adoptés

tels que rédigés.

R-2018-06-6088: Annulation du règlement 2018-392

Il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2018-392 « règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 270 000 \$ pour l'aménagement de la piste cyclable phase 2 » soit abrogé.

R-2018-06-6089: Approbation du règlement 2018-394 « prolongement infrastructure Route Fraser »

Il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2018-394 « règlement décrétant une dépense de 934 000 \$ et un emprunt de 934 000 \$ pour la réfection du poste de réduction de pression à l'intersection de la 21^e Avenue et de la Route Fraser et le prolongement des infrastructures sur la Route Fraser entre la 25^e Avenue et la 33^e Avenue » soit approuvé tel que rédigé.

R-2018-06-6090: Maire suppléant

Il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Mario Perron soit et est nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août septembre et octobre 2018.

R-2018-06-6091: Approbation pour vente de terrain

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville n'a aucune objection de la vente d'une partie du lot 3 488 046 terrain appartenant au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports (voie ferrée).



2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-06-6092: Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI20192021 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

Attendu que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permettent à une municipalité la Ville de Beauceville de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium (alun) dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019, 2020 et 2021;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au

QUE la Ville de Beauceville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192021 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2019 au le 31 décembre 2021 et visant l'achat de le sulfate d'aluminium (alun) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QUE la Ville de Beauceville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2019 au le 31 décembre 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;



long;

QUE la Ville de Beauceville confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

R-2018-06-6093: Permanence de monsieur Jean-Pierre Giroux

Considérant que monsieur Jean-Pierre Giroux est embauché comme technologue en génie civil depuis le 6 février 2017;

Considérant que sa période de probation est terminée depuis le 27 février 2018 et que son évaluation est satisfaisante;

Considérant que monsieur Denis Guay, directeur des Travaux Publics en recommande la permanence.

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE monsieur Jean-Pierre Giroux acquiert sa permanence comme technologue en génie civil des Travaux Publics de la Ville de Beauceville.

R-2018-06-6094: Permanence de monsieur Réjean Crête

Considérant que monsieur Réjean Crête est embauché comme contremaître le 6 novembre 2017;

Considérant que sa période de probation est terminée et que son évaluation est satisfaisante;

Considérant que monsieur Denis Guay, directeur des Travaux Publics en recommande la permanence.

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu

QUE monsieur Réjean Crête acquiert sa permanence comme contremaître des Travaux Publics de la Ville de Beauceville.

R-2018-06-6095: Soumission rapiéçage et resurfaçage des rues

Considérant la demande de prix pour le rapiéçage et resurfaçage des rues;

Considérant les offres reçues par:







Construction Abénakis inc. 237 687,82 \$ taxes incluses
Pavage Sartigan Ltée 247 079,67 \$ taxes incluses
Construction BML Division Sintra 303 916,18 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation de Denis Guay, directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Construction Abénakis Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Construction Abénakis Inc. » au montant deux cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-deux cents (237 687,82 \$) taxes incluses, détaillé comme suit:

à la paveuse
 au râteau
 chaine de béton bitumineux
 124,65 \$/tonne taxes exclues
 243,00 \$/tonne taxes exclues
 95,00 \$ m.l. taxes exclues

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2018-06-6096: Soumission – réfection de la 102e Rue et la 34e Avenue

Considérant la demande de prix pour la réfection de la 102^e Rue et la 34^e

Avenue

Considérant les offres reçues par:

Giroux et Lessard Ltée	689 673,87 \$ taxes incluses
R.J. Dutil et Frères	692 298,80 \$ taxes incluses
Les Excavations de la Chaudière Inc.	713 360,09 \$ taxes incluses
Les Constructions de l'Amiante	758 685,53 \$ taxes incluses
TGC Inc.	761 480,57 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation de l'ingénieur Charles Drouin de la firme SNC-Lavalin Inc. d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Giroux et Lessard Ltée » au montant six cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-treize dollars et quatre-vingt-sept cents (689 673,87 \$) taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement 2018-390 par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) et toutes les autorisations nécessaires au projet;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2018-390 à être approuvé.



QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

3. SÉCURITÉ

R-2018-06-6097: Modification R-2007-12-2966 - plan de signalisation

Il est proposé par monsieur François Veilleux Et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

- ❖À l'item « stationnement prohibés » modifié l'item suivant:
- 15. en ajoutant du Côté Ouest: depuis la limite nord du lot 3 487 518 jusqu'à la 179^e Rue.

4. URBANISME

R-2018-06-6098: Dérogation mineure – 205, 82e Avenue, lot 4 061 240

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété localisée au 205, 82^e Avenue, lot 4 061 240 à Beauceville a été formulée à l'effet

De permettre la mise en place d'une piscine hors terre de 18' de diamètre et son patio d'accès, à plus de 2,5 m, mais à moins de 7,5 m de la marge avant secondaire, face à la 110° Rue. La dérogation vise aussi à autoriser la plantation d'une haie ou d'une palissade d'une hauteur maximale de 2,0 m à 1,0 m ou plus (vers l'intérieur du terrain) de la limite de la propriété face à la 110° Rue, tout en étant à plus de 10 m de l'intersection entre la 82° Avenue et de la 110° Rue. Pour ces éléments de dérogation, l'actuel règlement exige une marge avant de 7,5 m au minimum pour l'implantation d'une piscine en cour avant secondaire et prescrit la hauteur d'une haie ou d'une palissade à 1,0 m au maximum en cour avant.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 18 mai 2018 sur le site internet de la Ville et le 16 mai 2018 dans le Journal l'Éclaireur-Progrès.

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

<u>R-2018-06-6099:</u> <u>Dérogation mineure – 666, 7e Avenue, lot 3 488 281</u>



Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété localisée au 666, $7^{\rm e}$ Avenue, lot 3 488 281 à Beauceville a été formulée à l'effet

De permettre le lotissement de la propriété à moins de 0,40 m du mur du petit bâtiment annexé au bâtiment principal face à la limite sudest de la propriété. Dans cette situation, l'actuel règlement de zonage exige une limite minimale de 2,0 m pour la marge latérale.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 18 mai 2018 sur le site internet de la Ville et le 16 mai 2018 dans le Journal l'Éclaireur-Progrès.

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2018-06-6100: Vente terrain à Centre Électrique de Beauce Inc. –

Il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Centre Électrique de Beauce Inc. une partie du lot 5 798 417 d'une superficie environ de 32 000 pieds carrés (± 2 972,8 m²) au montant de 0,35 \$/pied carré excluant les taxes, situé au coin de la 59^e Avenue et de la 181_e Rue tel que montré sur le croquis annexé à la présente.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.





5. LOISIRS

R-2018-06-6101: Autorisation signature

Il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

D'autoriser Mme Caroline Pépin à présenter une demande de subvention dans le programme Nouveaux Horizons pour les aînés – projets communautaires ».

Que Mme Caroline Pépin soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents nécessaires à cette demande.

6. FINANCES

R-2018-06-6102: Affectation d'un montant de 100 000 \$ pour des travaux d'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)

Il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Qu'un montant de cent mille dollars (100 000 \$) soit affecté pour des travaux d'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

R-2018-06-6103: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur François Veilleux Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-05 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

Aucune correspondance

Affaires nouvelles

Période de questions

Quelques questions sont posées de la part de l'assistance.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-06-6104: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Mario Perron Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière	SYLVAIN BOLDUC, Président d'assemblée